

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en la mise aux normes et au remplacement des bornes d'incendie dans les huit arrondissements.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1, incluant les matériaux et le personnel d'appoint, est la suivante :

1° arrondissement La Cité :	110 625 \$
2° arrondissement Les Rivières :	110 625 \$
3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	260 625 \$
4° arrondissement Charlesbourg :	110 625 \$
5° arrondissement Beauport :	110 625 \$
6° arrondissement Limoilou :	110 625 \$
7° arrondissement La Haute-Saint-Charles :	110 625 \$
8° arrondissement Laurentien :	
a) secteur Cap-Rouge :	55 313 \$
b) secteur Val-Bélair :	55 312 \$
Sous-total :	1 035 000 \$

SECTION III

DESCRIPTION DES TRAVAUX

3. Les travaux consistent en l'isolation de branchements d'aqueduc dans trois arrondissements.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 3 est la suivante :

1° arrondissement Les Rivières :	30 000 \$
2° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	50 000 \$
3° arrondissement Laurentien :	
a) secteur Cap-Rouge :	5 000 \$
b) secteur Val-Bélair :	5 000 \$
Sous-total :	90 000 \$

SECTION V

DESCRIPTION DES TRAVAUX

5. Les travaux consistent en la réfection du réseau d'égout, de regards et de puisards et à l'achat de petits équipements dans sept arrondissements.

SECTION VI

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 5 est la suivante :

1° arrondissement La Cité :	200 000 \$
2° arrondissement Les Rivières :	76 000 \$
3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	50 000 \$
4° arrondissement Charlesbourg :	140 000 \$

5° arrondissement Limoilou :	150 000 \$
6° arrondissement La Haute-Saint-Charles :	71 400 \$
7° arrondissement Laurentien :	
a) secteur Cap-Rouge :	50 000 \$
b) secteur Val-Bélair :	50 000 \$
Sous-total :	787 400 \$

SECTION VII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent au regainage de conduites sanitaires et de conduites d'aqueduc dans trois arrondissements.

SECTION VIII

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 7 est la suivante :

1° arrondissement La Cité :	30 000 \$
2° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	80 000 \$
3° arrondissement Charlesbourg :	50 000 \$
Sous-total :	160 000 \$

SECTION IX

DESCRIPTION DES TRAVAUX

9. Les travaux consistent à effectuer la réparation du réseau d'aqueduc suite à des opérations de recherche de fuites et à la réparation du réseau d'égout, notamment pour éliminer des branchements croisés sur l'ensemble du territoire.

SECTION X

ESTIMATION DU COÛT

10. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 9 est la suivante :

1° réparation du réseau d'aqueduc :	527 000 \$
2° réparation du réseau d'égout :	360 000 \$
3° personnel d'appoint :	24 900 \$
Sous-total :	911 900 \$

SECTION XI

DESCRIPTION DES TRAVAUX

11. Les travaux consistent en l'achat de signalisation permanente pour l'identification des bornes d'incendie dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

SECTION XII

ESTIMATION DU COÛT

12. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 11 est de 50 000 \$.

Sous-total : 50 000 \$

SECTION XIII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

13. Les travaux consistent en la correction du réseau d'aqueduc dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

SECTION XIV

ESTIMATION DU COÛT

14. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 13 est de 30 000 \$.

Sous-total : 30 000 \$

SECTION XV

DESCRIPTION DES TRAVAUX

15. Les travaux consistent en la réfection de branchements d'aqueduc et d'égout dans l'arrondissement La Cité.

SECTION XVI

ESTIMATION DU COÛT

16. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 15 est de 50 000 \$.

Sous-total : 50 000 \$

SECTION XVII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

17. Les travaux consistent en des travaux de bouclage d'aqueduc dans l'arrondissement Beauport.

SECTION XVIII

ESTIMATION DU COÛT

18. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 17 est de 90 000 \$.

Sous-total : 90 000 \$

Sous-total chapitre I : 3 204 300 \$

CHAPITRE II

TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

19. Les travaux consistent en la réfection de divers sentiers pédestres et d'allées piétonnières dans deux arrondissements.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

20. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 19 est la suivante :

1° arrondissement Beauport :	20 000 \$
2° arrondissement Laurentien :	
a) secteur Cap-Rouge :	5 000 \$
b) secteur Val-Bélaïr :	5 000 \$
Sous-total :	30 000 \$

SECTION III

DESCRIPTION DES TRAVAUX

21. Les travaux consistent en la réfection de trottoirs, bordures et pavage dans les huit arrondissements

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

22. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 21 est la suivante :

1° arrondissement La Cité :	231 700 \$
2° arrondissement Les Rivières :	175 000 \$
3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	537 000 \$
4° arrondissement Charlesbourg :	238 000 \$
5° arrondissement Beauport :	254 800 \$
6° arrondissement Limoilou :	150 000 \$
7° arrondissement La Haute-Saint-Charles :	100 000 \$

8° arrondissement Laurentien :

a) secteur Cap-Rouge : 20 000 \$

b) secteur Val-Bélair : 20 000 \$

Sous-total : 1 726 500 \$

SECTION V

DESCRIPTION DES TRAVAUX

23. Les travaux consistent en la réparation, la réfection ou le recouvrement de surfaces de pavage dans six arrondissements.

SECTION VI

ESTIMATION DU COÛT

24. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 23 est la suivante :

1° arrondissement La Cité : 230 000 \$

2° arrondissement Charlesbourg : 400 000 \$

3° arrondissement Beauport : 240 000 \$

4° arrondissement Limoilou : 184 500 \$

5° arrondissement La Haute-Saint-Charles : 150 000 \$

6° arrondissement Laurentien :

a) secteur Cap-Rouge : 80 000 \$

b) secteur Val-Bélair : 120 000 \$

Sous-total : 1 404 500 \$

SECTION VII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

25. Les travaux consistent en la réparation de sections de bordures des trottoirs, d'entrées charretières et d'accès universels dans cinq arrondissements.

SECTION VIII

ESTIMATION DU COÛT

26. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 25 est la suivante :

1° arrondissement La Cité :	30 000 \$
2° arrondissement Les Rivières :	60 000 \$
3° arrondissement Charlesbourg :	20 000 \$
4° arrondissement La Haute-Saint-Charles :	100 000 \$
5° arrondissement Laurentien :	
a) secteur Cap-Rouge :	20 000 \$
b) secteur Val-Bélair :	20 000 \$
Sous-total :	250 000 \$

SECTION IX

DESCRIPTION DES TRAVAUX

27. Les travaux consistent en la réparation du pavage et de bordures de rues sur le réseau des pistes cyclables dans deux arrondissements.

SECTION X

ESTIMATION DU COÛT

28. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 27 est la suivante :

1° arrondissement Beauport :	20 000 \$
2° arrondissement Laurentien :	
a) secteur Cap-Rouge :	10 000 \$
b) secteur Val-Bélair :	10 000 \$
Sous-total :	40 000 \$

SECTION XI

DESCRIPTION DES TRAVAUX

29. Les travaux consistent en la réfection et la réparation du pavage et de bordures de différents stationnements dans quatre arrondissements.

SECTION XII

ESTIMATION DU COÛT

30. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 29 est la suivante :

1° arrondissement Les Rivières :	65 900 \$
2° arrondissement Beauport :	110 000 \$
3° arrondissement Limoilou :	100 000 \$
4° arrondissement Laurentien :	
<i>a)</i> secteur Cap-Rouge :	10 000 \$
<i>b)</i> secteur Val-Bélair :	10 000 \$
Sous-total :	295 900 \$

SECTION XIII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

31. Les travaux consistent en la mise aux normes de la signalisation routière et en l'achat de signalisation de chantier dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

SECTION XIV

ESTIMATION DU COÛT

32. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 31 est de 40 400 \$.

Sous-total : 40 400 \$

SECTION XV

DESCRIPTION DES TRAVAUX

33. Les travaux consistent en la réfection de glissières de sécurité dans cinq arrondissements.

SECTION XVI

ESTIMATION DU COÛT

34. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 33 est la suivante :

1° arrondissement Les Rivières :	50 000 \$
2° arrondissement Charlesbourg :	15 700 \$
3° arrondissement Beauport :	100 000 \$
4° arrondissement La Haute-Saint-Charles :	40 000 \$
5° arrondissement Laurentien :	
a) secteur Cap-Rouge :	45 800 \$
b) secteur Val-Bélair :	45 800 \$
Sous-total :	297 300 \$

SECTION XVII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

35. Les travaux consistent au remplacement de mobilier urbain dans deux arrondissements.

SECTION XVIII

ESTIMATION DU COÛT

36. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 35 est la suivante :

1° arrondissement Les Rivières :	10 000 \$
2° arrondissement Beauport :	20 000 \$
Sous-total :	30 000 \$
Sous-total chapitre II :	4 114 600 \$

CHAPITRE III

MISE AUX NORMES DE DÉPÔTS À NEIGE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

37. Les travaux consistent en la réalisation d'études et en des aménagements pour la mise aux normes de dépôts à neige dans trois arrondissements.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

38. L'estimation du coût des travaux mentionnés à l'article 37 est la suivante :

1° arrondissement Les Rivières : 230 000 \$

a) dépôts à neige Michelet et Jonquière

2° arrondissement Limoilou : 60 000 \$

a) dépôt à neige Henri-Bourassa

3° arrondissement La Haute-Saint-Charles : 125 000 \$

a) dépôt à neige La Haute-Saint-Charles

Sous-total : 415 000 \$

Sous-total chapitre III : 415 000 \$

CHAPITRE IV

SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT DE COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT REQUIS

39. Des services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint est requis pour la définition d'avant-projets, la préparation d'études et d'estimations de coûts ainsi que celle de plans et devis relatifs aux services et activités du Service des travaux publics, relevant de la compétence de proximité.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

40. L'estimation du coût des services professionnels et du personnel d'appoint décrits à l'article 39 s'élève à 50 000 \$.

Sous-total : 50 000 \$

Sous-total chapitre IV : 50 000 \$

TOTAL : 7 783 900 \$

Annexe préparée le 10 mars 2009 par :

Jeannot Harvey, CMA, OMA
Conseiller en gestion administrative
Service des travaux publics